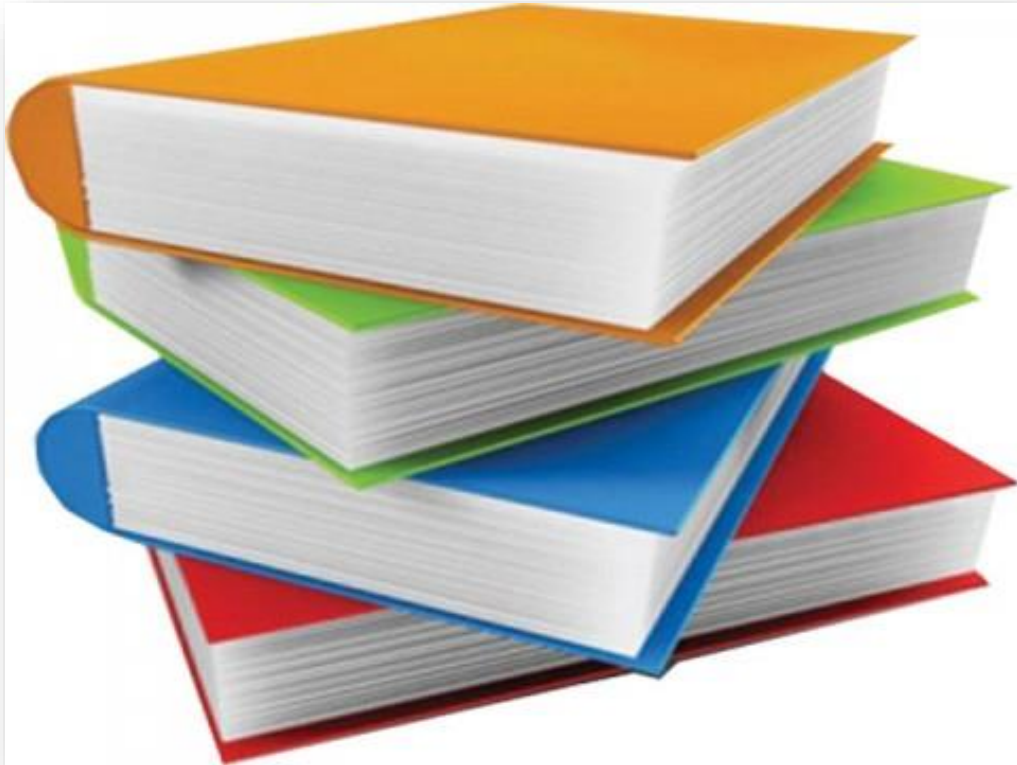


Programme familial et de soutien à l'éducation



Municipalité de
Saint-Charles-sur-Richelieu
Mai 2015

Programme familial et de soutien à l'éducation

MISE EN CONTEXTE :

La municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté sa politique familiale au mois de janvier 2015. Dans le cadre de sa politique familiale et de son approche famille et aînés, la municipalité désire faire valoir de façon concrète son engagement à travailler pour les familles.

Parallèlement à la politique familiale, la municipalité désire se distinguer en offrant un moyen novateur d'attirer de jeunes familles à venir s'établir à Saint-Charles-sur-Richelieu.

OBJECTIF DU PROGRAMME :

Dans le cadre de sa politique familiale, les élus de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désirent mettre en place un programme ayant pour objectif de :

- Soutenir les jeunes familles;
- Valoriser la persévérance scolaire;
- Attirer de nouvelles familles à venir s'établir à Saint-Charles-sur-Richelieu.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME :

En août de chaque année, l'école de Saint-Charles-sur-Richelieu transmettra la facture réelle pour chaque élève fréquentant l'école concernant le matériel pédagogique nécessaire à l'élève pour l'année.

La Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu assumera les frais normalement chargés aux parents et ce, pour un montant maximal de 75 \$ par élève.

En contrepartie, l'école acheminera la facture ou l'information aux parents mentionnant la contribution de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour chaque élève et le solde à payer par les parents s'il y a lieu.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent programme entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2015-2016.

DURÉE DU PROGRAMME

Le programme sera en vigueur tant qu'une résolution du conseil ne l'abrogera pas.

Signature du maire suppléant

Signature de la direction générale